

# CONSEIL CONSULTATIF RÉGIONAL POUR LES EAUX DU NORD-OUEST

## Groupe de travail 1 – Ouest de l'Ecosse (ICES Vb & VI)

La Haye, mardi 28 février 2006, 9h00 – 13h00  
Synthèse des recommandations et actions

### 2a : Pêche au filet maillant en haute mer

#### Recommandations :

- Le WG1 (groupe de travail 1) recommande que la réouverture de la pêche du merlu au filet maillant dans les zones Via, b, VIIIb, c, j, k, et XII à l'est de 27W soumise à un programme scientifique associé soit envisagée.
- Le programme scientifique doit mener des recherches, entre autres, dans les domaines suivants :
  - Temps de trempage maximum (le groupe de travail a évoqué une période de 24 heures).
  - Mesures techniques : dimension minimum des mailles (le groupe de travail a discuté du plan de sauvetage du merlu dans les zones VI et VII exigeant des mailles de 120 mm) ; longueur maximale des filets.
  - Nombre maximum de filets par bateau de pêche (le groupe de travail a évoqué le fait de ne transporter que ce qui pourrait être sauvé en une seule marée : il a été convenu qu'entre les marées, les filets ne devaient pas être utilisés pour la pêche).
  - Marquage des engins de pêche. Le groupe de travail en a souligné l'importance et a préconisé l'utilisation d'émetteurs car les moyens visuels seuls ne se révélaient pas adéquats.
  - Prises accessoires de cette pêche.

Ces recommandations ont rencontré quelques oppositions aussi bien de la part des pêcheurs que des secteurs de l'environnement. Des questions ont été soulevées par Bird Life International eu égard aux problèmes des prises accessoires et de la durabilité de l'environnement dans la pêche du merlu et par la délégation irlandaise à propos la nature des mesures dans leur ensemble. Un membre (de WWF) s'oppose à la réouverture de la pêche au filet maillant en haute mer tant que les problèmes de durabilité de l'environnement, des prises accessoires et des déchets de pêche n'auront pas été résolus.

Quel que soit le thème spécifique lié à la réouverture de la pêche du merlu, le GROUPE DE TRAVAIL demande unanimement à la commission d'organiser sans délai un nettoyage à large échelle des filets perdus et jetés. Un financement doit être trouvé en se basant sur le principe du « pollueur-payeur » et la mise en place de programmes de sauvetage des engins de pêche par des bateaux de pêche non impliqués doit être envisagée. Une autre suggestion portait sur le fait que les bateaux affectés par la fermeture actuelle seraient employés pour cette opération de nettoyage.

### 2b : Programme de sauvetage de la morue

### Recommandations :

- Le WG1 (groupe de travail 1) accueille favorablement la révision de la commission et soutient les questions soulevées dans le document de base du conseil consultatif régional (RAC) de la mer du Nord sur le CRP, à savoir par exemple que cette révision doit prendre en compte les objectifs et les échéances, les développements de la connaissance scientifique, les impacts des flottes non spécialisées dans la pêche du poisson à chair blanche et la combinaison optimale de l'ensemble des mesures au niveau de la communauté et des états-membres.
- Des individus choisis par le WG1 (groupe de travail 1) doivent être invités dans le groupe de rédaction du RAC de la mer du Nord pour faire avancer ces thèmes de réflexion. Ceci éviterait les travaux en double et donnerait aux deux RAC une voix plus puissante.
- Le WG1 (groupe de travail 1) accepte que les zones fermées constituent un outil disponible mais que les fermetures proposées exigent des données sur la qualité fiables, des objectifs précis, une étude économique, une analyse des déplacements et des prises accessoires, des études scientifiques appropriées, et notamment le contrôle des conseils préconisés si les objectifs sont atteints et que les propositions soient PERTINENTES.

### Actions :

- Solliciter le RAC de la mer du Nord pour lui demander l'autorisation de participer à leur groupe de rédaction. Ross Skinner, Sean O'Donoghue (secteur de la pêche) et Helen McLaughlin (autres) ont proposé bénévolement leurs services au RAC de la mer du Nord.
- Invitation par le groupe de travail 1 ou le comité exécutif d'un représentant du RAC de la mer du Nord à présenter les travaux réalisés jusqu'à ce jour.
- Diffusion par Barrie Dees du document de base du RAC de la mer du Nord.

## **2.d : Science de la baudroie :**

### Recommandations :

- Le groupe de travail a bien accueilli le fait que des collègues français se joignent à l'industrie écossaise pour apporter leur contribution à l'étude des données sur les prises de baudroie. Ce projet est l'un des deux projets destinés à recueillir des données précises sur la baudroie.

### Actions :

- Distribution par le secrétariat d'une présentation sur la science de la baudroie.
- Suivi par le groupe de travail 1 de la révision des quotas. Prise en compte par le STECF de l'abondance du stock le 20 avril, sans que ceci n'affecte les travaux scientifiques en cours.

## **2.c : Marquage et identification des engins de pêche**

### **2.e : Problèmes rencontrés par Rockall**

Ces thèmes de l'ordre du jour n'ont pas pu être abordés faute de temps. Des membres du groupe de travail 1 ont jugé qu'à l'avenir, un temps défini serait alloué pour traiter chaque thème de l'ordre du jour afin de garantir que tous les thèmes de l'ordre du jour sont abordés. Des problèmes tels que la nouvelle administration russe et les zones de fermeture de Rockall pour protéger le corail doivent être abordés lors de la prochaine réunion.

**AOB** : Des membres se sont souciés du fait que les procédures au sein du groupe de travail ne permettent pas aux recommandations convenues par les groupes de travail d'être présentées au comité exécutif avant les réunions importantes fixées avec la commission. Ceci s'avère tout particulièrement inquiétant lorsque deux groupes de travail souhaitent aborder le même thème.

Bertie Armstrong

Présidente du groupe de travail 1

Conseil consultatif régional pour les eaux du Nord-Ouest (RAC NWW)



## ANNEX

Paris, le 6 mars 2006

### **NOTE D'INFORMATION**

Groupe de travail CCR Eaux Occidentales Nord – 28/02 et 01/03/06 – La Haye

De : Stéphanie Tachaires

Tel : 01 72 71 18 13

E-mail : stachaires@comite-peches.fr

#### Sommaire

- |  |     |
|--|-----|
| 1- Groupe de travail 1 Ouest Ecosse  | p.1 |
| 2- Groupe de travail 2 Abords Ouest et mer Celtique                            | p.3 |
| 3- Groupe de travail 3 Manche  | p.5 |
| 4- Groupe de travail 4 Mer d'Irlande (le cnpmem n'a pas participé à ce groupe) |     |

**NB : Attention des problèmes de traduction ont eu lieu au cours de la réunion.**

---

### ***Groupe de travail Ouest Ecosse (divisions CIEM Vb et VI)***

#### *1- Adoption du procès verbal :*

Des commentaires ont été réalisés par la délégation française :

- la position française sur la baudroie a dû être rappelée quant à l'opportunité de rapprocher le TAC de la mer du Nord et celui de Ouest Ecosse. L'ANOP est réservée à ce sujet. Les français sont par ailleurs opposés à un ajout de la limitation de l'effort de pêche sur la baudroie.
- Le CNPMEM a souligné l'ajout fait par le WWF d'une note de principe supplémentaire concernant la pêche en eaux profondes indiquant qu'aucune pêche d'espèces de haute mer ne devraient être autorisée en raison des captures accessoires et des rejets. Cette position n'ayant pas été formulée lors de la réunion, elle ne devrait pas apparaître au compte-rendu de réunion.

#### *2- Thèmes abordés :*

##### *a- Interdiction de pêche au filet maillant (règlement TAC et quota 51/2006)*

Les espagnols n'ayant pas trouvé d'accord entre chalutiers et fileyeurs, la discussion a été difficile pour proposer une réouverture. Les représentants d'ONG s'opposaient eux à toute

forme de réouverture sans données scientifiques. L'association des armateurs touchés par la fermeture avait proposé une réouverture avec des mesures d'encadrement selon le métier pratiqué (filets à merlus, filets à baudroies, filets à requins de grands fonds) : limitation des longueurs des filets, temps d'immersion, tenue d'un registre matériel type polmar, interdiction de rejets de matériels, obligation de surveillance, balisage des engins... Cette proposition de réouverture était accompagnée d'une campagne d'observateurs embarqués pour permettre une véritable étude scientifique de l'impact de cette pêcherie. Le CNPMM a soutenu cette proposition d'encadrement. Barrie Deas de NFFO (Royaume-Uni) avait quant à lui proposé une ouverture partielle à 15 navires pour réaliser une campagne expérimentale. Après discussion, les membres du groupe se sont finalement accordés :

- pour dénoncer une telle réglementation d'interdiction
- considérer que la pêche aux filets maillants à merlus (« volanta ») ne devait pas être considérée de la même manière que les filets à baudroie et requins, cette pêche n'étant d'ailleurs pas incriminée dans le rapport Deepnet, avec toutefois une réserve du WWF.
- demander une réouverture de la pêche au filet à merlus à la commission, dans les conditions proposées par les armateurs concernés, c'est-à-dire :
  - temps d'immersion limité à 24h
  - programme d'observateurs embarqués
  - étude d'une uniformisation du maillage à 100 mm dans les zones VII et VIII (au lieu de 120 mm dans la VII) et limitation en conséquence de la longueur des filets. Cela sera soumis à avis scientifique.

[Le Président du CCR souligne qu'un problème risque de se poser si le maillage est modifié car le plan de reconstitution du merlu est basé sur ce maillage].

- interdiction de laisser des filets sans surveillance, interdiction de rejeter du matériel à la mer
- obligation de la tenue d'un registre matériel (achat, perte...)
- obligation de communiquer aux entrées et sorties de port le matériel détenu à bord.
- campagne de récupération des filets perdus, pour cela les données VMS des navires pourraient être exploitées.

Le reste de la discussion a été renvoyé au groupe mer Celtique, voir ci-après la décision définitive. M. Hopkins représentant la commission européenne a toutefois indiqué que la décision d'interdiction a été prise par règlement du Conseil, pour le modifier il convient donc que la commission fasse une nouvelle proposition qui doit être assortie d'un avis du CSTEP, d'un avis du Parlement européen puis d'un nouveau passage en Conseil des Ministres. Il lui paraissait donc difficile qu'une réouverture complète de la pêche aux filets de fonds à plus de 200 m puissent être possible avant septembre.

#### *b- Plan de reconstitution cabillaud*

Les membres du CCR estiment qu'il est nécessaire d'examiner les résultats des plans « cabillaud » et de les réévaluer. Il apparaît nécessaire d'identifier les zones où cette gestion n'est pas adaptée et de proposer d'autres modes de gestion. Spécifiquement sur les fermetures de zones, les membres du CCR ont indiqué que la démarche suivante devait être établie : établissement d'objectifs clairs / mise en place d'un calendrier de fermeture / date de réouverture / contrôle et détermination de critères pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Les membres ont également souligné la dépendance des niveaux de biomasse d'une espèce

aux conditions environnementales dont il faut tenir compte. Le CCR de la mer du Nord (dont le CNPMM est également membre) a décidé de réunir un groupe sur l'examen des plans de reconstitution cabillaud. Il est donc décidé de demander la participation d'experts du CCR Eaux Occidentales Nord à ce groupe et de demander une information du CCR mer du Nord à ce sujet. Ces experts devront bien connaître la problématique des plans de reconstitution du cabillaud. Le mandat du groupe de travail du CCR mer du Nord concerne une évaluation de : la disponibilité des avis scientifiques, l'information sur l'état de la biomasse de cabillaud, étudier les difficultés générées pour les professionnels par la diminution du nombre de jours de mer, intégrer la prise en compte des sorties de flotte dans l'évolution de ces plans, déterminer des objectifs plus appropriés à la reconstitution des stocks de cabillaud, encourager la recherche scientifique sur l'environnement et les changements climatiques, étudier la gestion par fermeture de zones plutôt que par la gestion de l'effort de pêche.

M. Hopkins représentant la commission européenne a par ailleurs indiqué que la commission préparait « un non-papier » sur la révision des plans de reconstitution de cabillaud en s'intéressant aux programmes de ces plans. Une consultation des Etats membres et des professionnels sera organisée.

*c- Connaissance scientifique sur la baudroie*

Le Président du groupe, M. Bertie Amstrong, informe les membres du groupe que deux études ont été lancées. Une présentation de ces projets sera adressée aux membres du groupe de travail Ouest Ecosse.

*d- Questions associées à Rockall*

Cette question n'a pas été débattue et sera remise à l'ordre du jour du prochain groupe de travail.